

Règlement des courses



 $\mathbf{v1}$

Le **Tétrail d'Aubure 68150**, situé dans un rayon de 10 Km de Ribeauvillé, de Kaysersberg et de Sainte Marie aux Mines, est une organisation du Comité des Fêtes et du club de Tennis de Table d'Aubure. L'inscription au Tétrail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

Article 1: Lieu, épreuves, horaires

Nous préconisons le covoiturage, au départ de zones de stationnement ou des parkings de Fréland, de Ribeauvillé ou de Sainte Marie aux Mines par exemple.

Les départs et arrivées des parcours auront lieu sur l'aire de jeux du village:



EPREUVES	Mini Tétrail	Tétrail Kids	Tétrail	Grand Tétrail	Tétrail Pack (combiné)	Relais du Grand Tétrail			
Tarifs (+ 2€ après le 24 avril 2025 sauf Mini et Kids)	3€	3€	7€	16 €	21 €	16 €			
Limite d'âge	2018 à 2020	2015 à 2017	dès 16 ans	dès 18 ans	dès 18 ans	dès 16 ans			
Retrait des dossards	Samedi 24 mai 2025 à partir de 13h								
Briefing	Briefing 10 mn avant le départ								
Départ	14h30	14h40	15h00	17h00	15h00	17h00			



Règlement des courses



v1

Distance	500m	1000m	10 km	21 km	10 km + 21 km	12,5 km + 8,5
Dénivelé	-	-	+250 m	+ 650m	+ 900m	km
Remise des	à l'arrivée		16h30	20h00	20h00	+ 370m + 280m 16h30



Article 2: Inscriptions

Toutes les courses sont ouvertes aux non licenciés et licenciés FFA, selon les catégories et tarifs énumérés dans l'Article 1.

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 22 mai 2025, jusqu'à 23h59, uniquement par le site https://www.sporkrono.fr selon les conditions imposées du site.

Les inscriptions pourront être clôturées avant cette date si les quotas de concurrents suivants sont atteints:

Mini Tétrail: 40 Tétrail kids: 40 Tétrail 10 km: 300 Grand Tétrail 20 km: 300

Tétrail pack: 25

Relais du Grand Tétrail: 25

En cas de désistement de l'athlète, les frais d'inscription restent acquis à l'organisation. Il n'y aura pas d'inscription papier, ni d'inscription sur place.



Article 3: Retrait des dossards

Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ et signer la carte ponctuelle de la Fédération Sportive et Culturelle de France (son coût est compris dans le montant de l'inscription).

Les concurrents non licenciés devront présenter à l'inscription un no de PPS (Plan de Prévention Santé) de moins de 3 mois, délivré sur le site https://pps.athle.fr/, ou un certificat médical de « non contreindication à la pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Le dossard sera muni d'une puce de chronométrage intégrée, et doit être visible par l'organisation sur l'avant de l'athlète.

L'utilisation de la ceinture porte-dossard ou de 4 épingles (à la charge de l'athlète) est autorisée. Toute modification ou perte du dossard, le torse nu entraineront la disqualification de l'athlète à l'épreuve.



Article 4: Engagement

Le fait de remettre un engagement implique, pour chaque concurrent, l'obligation de se conformer au présent règlement et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, le responsable principal et le médecin de la course.



Article 5: Parcours et ravitaillements

Les circuits empruntent essentiellement des chemins et des sentiers balisés. Des cailloux, rochers, racines sont présents sur tous les tracés, chaque athlète appréciera la difficulté du tracé et adaptera son allure.

Des ravitaillements seront mis à disposition sur les parcours et à l'arrivée:

Tétrail 10 km: ravitaillement final liquide et solide

Grand Tétrail 20 km: 1x liquide sur le parcours et ravitaillement final liquide et solide

Les coureurs sont obligés de suivre les instructions des signaleurs aux carrefours dangereux, ils doivent respecter le parcours et ne pas couper au risque de se perdre. L'assistance extérieure est interdite.



Règlement des courses



v1



Article 6: Environnement

Il va de soi que tout un chacun aura à coeur d'apprécier l'hospitalité de la forêt. Puisqu'elle nous accueille, respectons-là. Partageons les chemins et sentiers empruntés avec d'éventuels randonneurs pour votre et leur sécurité. L'abandon de déchets en dehors des zones de propreté matérialisées sera sanctionné par une disqualification de l'athlète. Toute non-observance de ce bien vivre ensemble pourra être remontée auprès du directeur de course et du responsable principal par les différents signaleurs.



Article 7: Modification/annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances l'exigent. En cas d'annulation pour des raisons de force majeure (conditions climatiques, état d'urgence, etc.) les droits d'inscriptions seront remboursés hors frais de gestion.



Article 8 : Remise des prix

La présence des primés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des prix. En cas d'absence, les prix seront acquis à l'organisation.

Des prix sont attribués:

- à tous les enfants,
- aux 3 premiers:

Hommes

Femmes

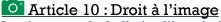
de chaque course.



Article 9 : Assurance/responsabilité

Les concurrents sont couverts par l'assurance de la « Carte ponctuelle » de la Fédération Sportive et Culturelle de France (assurance responsabilité civile organisateur)

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve dû au non-respect des consignes de sécurité des organisateurs. L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel.



La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées dans le cadre du Tétrail d'Aubure par toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. Les éventuels commentaires ou légendes ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.